



Procès-Verbal Assemblée Générale Ordinaire

Le samedi 19 septembre 2020 à 10 heures, les membres du Comité Départemental du Sport Adapté de la Gironde se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au complexe sportif Jehan Buhan, sur convocation écrite faite par le Président du CDSA 33.

Conformément aux dispositions des statuts, il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent, au moment de son entrée en séance.

Monsieur Olivier Grin étant absent et excusé, le rôle de président de l'assemblée est assuré par M. Gachet (Trésorier adjoint) en sa qualité de « doyen des membres du comité directeur ».

Les documents utiles pour le bon déroulement de cette réunion, ont été préalablement mis en ligne sur notre site dans les délais réglementaires, à savoir :

- Le P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019
- Le bilan financier 2019
- Le rapport de gestion pour l'exercice 2019, ainsi que l'annexe et le compte de résultat

M. Gachet remercie les associations adhérentes présentes tant en présentiel que par visio conférence ainsi que

- la Ligue S.A.N.A. représenté par son Président M. Ribert (en visio) M. Boissinot (Directeur) et Mme Jouclas (CTN),
- M. Seguela Président du Comité de Randonnée de la Gironde,
- Mme Lafond Commissaire aux Comptes.

Et excuse les personnes absentes.

Approbation du P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

M. Gachet demande si une relecture du compte rendu est nécessaire ou si tous les participants en ont pris connaissance au préalable de cette assemblée. La relecture n'étant pas nécessaire l'approbation sera mise au vote après le rapport financier.

Rapport moral du Président : Annexe 1

Il est lu par M. Zelenai (trésorier)

Le Président salue le travail des salariés qui ont dû s'adapter à un nouveau changement dans l'équipe suite au départ de Mme Temprano et l'arrivée d'Anaïs Feillard. Il rappelle aussi l'importance du rôle des bénévoles au sein du comité directeur et la nécessité de compléter l'équipe dirigeante.



Rapport financier Annexe 2

M. Gachet présente le rapport financier de l'année 2019. Globalement il y a une stabilité des dépenses. Le CDSA fonctionne principalement avec les subventions, et celles-ci étant en baisse, il convient de surveiller régulièrement ces postes comptables.

Nous pouvons noter une stabilisation des prises de licences, mais nous n'avons pas assez de recul sur la mise en place en septembre 2019 de la cotisation supplémentaires (3 euros) pour une évaluation correcte.

La stabilité de la trésorerie du CDSA permet l'attente des subventions versées en décalé (année civile et sportive)

Mme Lafond rappelle qu'il est toujours agréable de travailler avec M. Gachet et Nadine, et certifie les comptes « réguliers et sincères pour l'année 2019 ». Elle demande si nous pouvons prévoir l'impact qu'aura la crise sanitaire sur notre activité pour 2020. Quelques explications sont données par M. Gachet, qui précise que les salariés n'ont pas été mis en chômage partiel, car les salaires sont déjà issus de subventions.

M. Gachet propose l'affectation du résultat (déficit de 1643.72 euros) en « report à nouveau »

Le rapport moral, le rapport financier et l'affectation du résultat sont soumis aux votes.

Les rapports sont adoptés à l'unanimité par les associations présentes physiquement et les associations présentes en visio par l'intermédiaire du dispositif (wispfom) mis en place.

Rapport d'activité

Le rapport d'activité est diffusé et commenté par M. Mallet. Un constat est fait sur le manque d'implantation sur le blayais qui est un des territoires à développer en 2020.

2580 licenciés pour l'année sportive 2018-2019.

Le secteur loisir/découverte touche environ 1070 participants sur 36 journées.

Le secteur événementiel est également important avec notamment la participation du CDSA aux journées du Conseil Départemental (Fête des collégiens, Raid des collégiens, etc.).

Au niveau communication, le bilan est positif avec les réseaux sociaux tels que Facebook et Instagram (plus dédiés aux jeunes), qui fonctionnent bien. Cette année la journée « tous à l'eau » a fait l'objet d'un reportage France 3.



M. Mallet rappelle qu'il est disponible pour la réalisation de visuels ou autres supports pour les associations qui le souhaiteraient. Il confirme également la possibilité de diffuser sur le site du CDSA les articles ou annonces d'évènements émanant de nos associations.

Mlle Roussely réexplique le fonctionnement de la plateforme « Handicap et troubles psychiques », et souligne l'investissement que cela implique pour le CDSA 33.

Questions diverses

Quelles sont les consignes sportives et sanitaires pour les journées et compétitions à venir ?

Des directives se croisent entre la FFSA, l'ARS, et la Préfecture. Les informations évoluent au jour le jour.

La ligue propose de faire remonter auprès de la Fédération les questionnements des associations affiliées de la Nouvelle Aquitaine.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. Gachet remercie à nouveau les présents et clôture la séance à 11 h 45.

